



Amende majoré sur vehicule de courtoisie

Par **feuerstein**, le **02/10/2010** à **11:15**

Bonjour,

En septembre 2009 je fait réparer ma voiture par un garage.

Pendant les reparations le garage me prete un vehicule. il me donne un papier comme quoi c'est un vehicule de pret et me dit que cela remplace la carte grise.

je me fait contrôler par la police national pendant cette periode et ils me mettent des contraventions pour: non presentation de la carte grise 33,00 euros + utilisation de pneumatiques non conformes ou défectueux toile apparente, pneu lisse ou déchiré 375,00 + maintien en circulation de voiture particuliere sans visite technique periodique 375,00 euros (prix des amendes majorées).

que doit je faire?

merci beaucoup de votre aide